

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_128

Objet : Rapport écrit et financier du représentant de Cœur de Flandre aggro au conseil d'administration de la Société Publique d'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - Année 2024

Séance du mardi trente septembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Présents (60) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Arnaud DEVILLEZ à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à César STORET - Marjorie VANDENBERGHE à Serge OLIVIER - Pierre GRANDGENEVRE à Gaëlle LEFEVRE - Danielle MAMETZ à Joël DEVOS - Philippe DUHAMEL à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Dominique WALBROU à Philippe GRIMBER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Yves DEBRUYNE - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

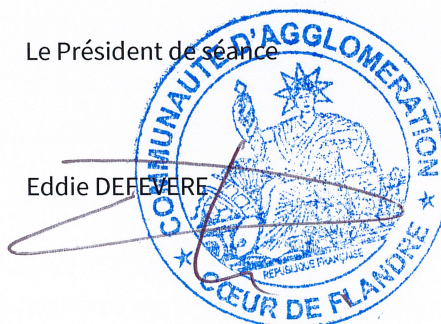
Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Yves DEBRUYNE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de séance

Eddie DEFEVERE



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_128

Objet : Rapport écrit et financier du représentant de Cœur de Flandre agglo au conseil d'administration de la Société Publique d'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - Année 2024

En 2024, afin de mener des projets d'envergure pour le territoire, le conseil communautaire de Cœur de Flandre agglo a décidé d'adhérer à la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

La SPAD est une société publique locale créée en 2010. Son capital social est réparti entre 7 communes du dunkerquois et de Flandre, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Cœur de Flandre agglo. Elle a pour missions la réalisation d'opérations d'aménagement, au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, et la construction et la gestion d'équipements publics.

Dans un objectif de transparence, le Code général des collectivités territoriales prévoit que le représentant au conseil d'administration d'une entreprise publique locale (SPL, SEM) présente annuellement un rapport à l'organe délibérant sur l'exercice précédent, qui peut faire l'objet d'un débat.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et D. 1524-7 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences « Aménagement de l'espace communautaire » et « Développement économique » ;

Vu l'adhésion de Cœur de Flandre agglo à la SPAD par délibération n°2024/012 en date du 6 février 2024 ;

Il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport annuel de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) pour l'année 2024, joint en annexe de la présente délibération, et du débat relatif à ce rapport.

Valentin BELLEVAL ne prend pas part au débat et au vote de la présente délibération.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Yves DEBRUYNE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 30 septembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,

EDDIE DEFEVERE

